

Activités sociales et culturelles, un accouchement difficile!

Après la mise en place de 5 prestations tournées vers les enfants :

1. La garde d'enfant de moins de 3 ans
2. La garde périscolaire
3. Les centres de loisirs
4. La dotation enfants de moins de 18 ans
5. Enfants handicapés poursuivant des études

Il aura fallu presque 5 mois à la commission nationale des activités sociales et culturelles pour mettre en place de nouvelles prestations attendu par les agents, à force de débats politico idéo certains en oublie le principal, les agents de Pôle Emploi.

Cà y est, les voilà :

- Une prestation d'aide sociale qui se présente sous forme de prêt ou de dons pour venir en aide aux agents qui se trouvent dans des situations d'urgence.

La **CFE-CGC** s'est battu pour que cette prestation soit étudiée rapidement par la commission nationale. La **CFE-CGC** a défendu et défendra encore lors des prochaines séances le principe de l'anonymat des dossiers de demandes d'aide sociale que certains semblent vouloir remettre en cause. Nous nous demandons pourquoi ?

Activités sociales et culturelles, un accouchement difficile!

- Une dotation de 70 euros en chèques vacances pour tous les agents de Pôle Emploi quelque soit leur contrat et présent au 3 mai 2010.

La **CFE-CGC** a agit pour la mise en place au niveau national de cette dotation en direction des agents, car il était important que le budget national ne soit pas tourné que vers les enfants. De plus, cela permet à tous les agents, France entière, d'avoir une dotation minimum ce qui n'était pas garanti dans toutes les régions compte tenu des choix et décisions de certaines majorités en CE.

- Voyages et séjours à des tarifs préférentiels pour les agents de Pôle emploi

La commission nationale des activités sociales et culturelles a signée des conventions de partenariat avec des voyagistes permettant aux agents de Pôle Emploi de bénéficier de tarifs préférentiels sur des voyages et des séjours. Voyager en liberté à des tarifs préférentiels, c'est enfin possible !

Retrouvez toutes les informations et formulaires sur notre site www.cfecgc.metiersdelemploi.fr

Pour toutes vos questions contactez : Céline Glaziou et Suzie Petit